



LETTRE INFO DU CONSEIL MUNICIPAL

AVRIL 2021

➤ **Déchets des Masques**

Les masques commencent à joncher les rues, les trottoirs. Jetés négligemment par terre par manque de civisme. Les masques jetés dans les rues et les caniveaux, vont boucher les canalisations d'eaux usées et perturber les systèmes d'assainissement. **L'impact environnemental est donc fort.** Nous vous demandons de jeter vos masques dans votre poubelle verte car ceux-ci ne sont pas recyclables.

➤ **Sécurité dans le village**

Nous vous demandons d'être prudent dans le village ainsi qu'aux abords du terrain de jeux (actuellement fermé). Voitures et enfants doivent pouvoir circuler en toute sécurité. Respecter la limitation de vitesse et le code de la route.

➤ **Procuration Election**

« Maprocuration » est un nouveau service développé par le ministère de l'intérieur. Il est complémentaire à la procédure papier (Cerfa). « Maprocuration » permet un suivi numérique de votre demande de procuration électorale. Vous n'avez aucun nouveau compte à créer, aucun document à imprimer ni formulaire papier à renseigner. Les données renseignées sur « Maprocuration » sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel vous vous présentez pour valider votre identité, puis à la mairie de votre commune de vote. Vous recevrez un accusé de réception numérique à chaque étape et vous êtes informé en temps réel de l'évolution de votre demande. Rendez-vous sur le site www.maprocuration.gouv.fr et identifiez-vous via FranceConnet.

Pour toute information relative au vote par procuration, veuillez consulter les pages dédiées du site du ministère de l'intérieur [<https://www.interieur.gouv.fr/fr/Elections/Comment-voter/le-vote-par-procuration>].

➤ **Ramassage des papiers**

Les ramassages de journaux se feront tous les 1^{er} vendredis de chaque mois à partir de 17h.

Déposer les devant votre domicile.

Contact : Mme Gagliardi Stéphanie au 06.81.99.96.89

➤ **Démarchage fibre optique**

Des communes nous ont signalé de façon répétée ce qui peut être assimilé à du démarchage pressant, voire trompeur. Des vendeurs à domicile mal identifiés, annonçant travailler pour l'un ou l'autre des 4 opérateurs nationaux, demandent à entrer chez les particuliers pour « vérifier les installations » puis tentent de vendre des abonnements à la fibre avec des messages alarmants. Par exemple : « votre connexion ADSL sera bientôt coupée ».

Nous vous remercions de **faire passer les recommandations suivantes auprès des mairies de votre secteur :**

- Ne pas laisser ces vendeurs à domicile s'introduire dans les habitations ;
- Leur demander leur carte professionnelle et noter leur identité ainsi que l'entreprise qui les emploie ;
- Au besoin identifier les véhicules et photographier les plaques d'immatriculation ;
- Signaler ces agissements au Syndicat (09 71 16 60 20 / contact@doubs-thd.com).

➤ **Eau et Assainissement**

A compter de cette année, la redevance d'eau et assainissement est facturée en 2 fois :

- 1^{ère} facturation : Part fixe (abonnement compteur) courant 1^{er} semestre pour l'eau.
- 2^{ème} facturation : Part fixe (abonnement compteur) courant 1^{er} semestre pour l'assainissement.
- 3^{ème} facturation : Part variable (consommations + redevances) courant 2^{ème} semestre pour l'eau.
- 4^{ème} facturation : Part Variable (collecte, transport et traitement eaux usées) courant 2^{ème} semestre pour l'assainissement.

Par conséquent, vous recevrez 4 factures chaque année. Vous trouverez ci-joint des informations complémentaires.

Le maire et le conseil municipal